

## DÉCHARGE DE LA PLACE VERTE OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Il semblerait que toutes les procédures nécessaires à l'homologation du site n'aient pas été remplies :

- Compte tenu de l'impact sur l'environnement, la décharge aurait dû être inscrite dans le Plan directeur cantonal et approuvée par la Confédération. L'état doit donc procéder à sa mise à jour partielle, suivie d'une enquête publique et de la consultation de la commune.
- Le projet devra être adopté par le Grand Conseil, puis approuvé par la Confédération.
- Le Conseil d'Etat doit également adopter un plan de zone, après la modification partielle du Plan directeur cantonal.
- Finalement, une autorisation d'exploitation doit être promulguée, après l'adoption du plan de zone.

Des procédures d'opposition peuvent être initiées contre les enquêtes publiques du Plan directeur cantonal et du plan de zone.

Toutes ces démarches nous amène au plus tôt à l'été 2026.

Parallèlement, l'**initiative** lancée par Collex-Bossy (**300 mètres entre les habitations et les gravières et décharges**) a été partiellement invalidée par la Chancellerie, justement sur la distance de 300 mètres. Les initiants font opposition à cette décision et font appel à une avocate pour défendre cette initiative. Cette démarche demande un investissement financier important.

**Nous faisons donc appel à vos dons.** Vous trouverez tous les renseignements nécessaires dans le communiqué ci-joint des initiants.

Nous pouvons espérer, que l'initiative aboutisse avant les procédures de la décharge de la Place Verte. Votre soutien est donc indispensable et nous vous en remercions.

Anne Marie Calza et Pierre Egger